



**ICI , l'article de l'Express de Madagascar: "Code de la communication. L'APF interpelle les autorités"**

Didier Berberat, de nationalité suisse, est président de la Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles, au sein de l'Assemblée parlementaire francophone (APF). Au courant de l'adoption par l'Assemblée nationale malgache du code de la communication liberticide, voici ses propos à ce sujet:

*« Ce n'était pas à l'ordre du jour parce qu'au moment où nous l'avons fixé, ce n'était pas prévu. Mais cette loi nous inquiète parce que toute loi qui s'oppose à la liberté de la presse pose problème. Je pense qu'on va "thématiser" cela et je pense que cela débordera sur Madagascar. J'appelle vraiment de mes vœux à ce que l'on trouve une solution qui permette aux journalistes malgaches et aux journalistes du monde entier, en général, de pouvoir travailler en toute liberté. Mais liberté signifie aussi éthique et responsabilité*

»

Aucun journaliste malgache n'a jamais été contre ce code de la communication élaboré depuis 1990. Et effectivement, le métier a besoin de balises, de garde-fous. Mais lorsque l'avant-projet initial est trituré de cette manière ( [ICI](#) ), qu'est-ce que ce régime espérait? Une bienvenue à une dictature sournoise au lieu de ce [tollé général et généralisé](#) ? Je ne sais pas ce qui va se passer lorsque ces députés francophones quitteront Madagascar...



## LETTRE OUVERTE

### A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE FRANCOPHONE

Mesdames et Messieurs les Parlementaires francophones,

Votre séjour en terre malgache intervient dans une période particulièrement sombre pour la démocratie en général et la liberté d'expression en particulier dans la Grande Ile. En effet, vos pairs locaux ne vous ont certainement pas dit qu'un code de la communication incontestablement liberticide vient tout juste d'être adopté par les deux chambres du parlement, des adoptions intervenues par ailleurs dans des conditions qui sont loin d'honorer la fonction parlementaire.

Déjà la loi en question a fait l'objet de vives contestations de la part des acteurs de la presse, aussi bien nationaux qu'internationaux à l'instar de l'Union internationale de la Presse Francophone (UIPF) et Reporters sans frontières (RSF), en raison non seulement des circonstances de son élaboration empreintes de duplicité et de menaces éditoriales, mais aussi et surtout de son caractère résolument répressif. Effectivement, le texte soumis par le Gouvernement aux législateurs va pratiquement à contre-sens de l'esprit de l'avant-projet qui, pourtant, a été élaboré et arrêté par toutes les parties prenantes locales à l'issue de séries d'ateliers tenus sous l'égide du Système des Nations-Unies.

Il serait fastidieux d'énumérer dans le cadre de la présente lettre ouverte toutes les dispositions assouplies du Code incriminé. Néanmoins, les hauts responsables du Système des Nations Unies ainsi que les diplomates accrédités sur place, lorsqu'ils ont déjà eu le temps de faire la comparaison entre la version initiale du texte et celle soumise au Parlement, vous confirmeront que de très importants changements ont été apportés substantiellement par le Gouvernement à l'avant-projet conçu d'une manière inclusive et consensuelle, et que ces retouches en profondeur ont finalement fait de la loi adoptée un « code de la répression ».

Malgré les appels incessants pour un ajustement de l'examen du texte, aussi bien de la part du secteur privé des médias que de la communauté internationale afin de permettre à nouveau le dialogue entre toutes les parties prenantes sur la base du texte consacré initial, c'est au pas de charge que l'Exécutif a fait adopter par les deux Chambres du Parlement ce projet de loi contesté. Si les Nations, après un examen expéditif, ont procédé à son adoption en y apportant un seul amendement qui, de surcroît, est très mal à propos, les conditions dans lesquelles cette loi a été votée à l'Assemblée nationale flétrissent le scandale. Convoqués en séance plénière à 23 heures, les députés, dans un esprit vindicatif, se livrent à une parole de débauche, lesquels se révèlent être exclusivement des attaques en règle contre la presse privée nationale et nullement des discussions au fond. C'est dans ces circonstances révolutionnaires qu'a été adopté le nouveau code malgache de la communication. Une loi qui, en violant ouvertement l'article 19 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, constitue un grand bond en arrière pour la démocratie à Madagascar.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires francophones,

La présente lettre vous est adressée, pas seulement à titre d'information, mais surtout pour vous demander de vous saisir de la question et d'aider votre voix à la même afin d'arrêter cette loi qui contredit les pouvoirs exécutif et législatif malgaches dans leur tendance suicidaire en matière de libertés fondamentales.

**Jeannot Ramambazafy 11 juillet 2016**